

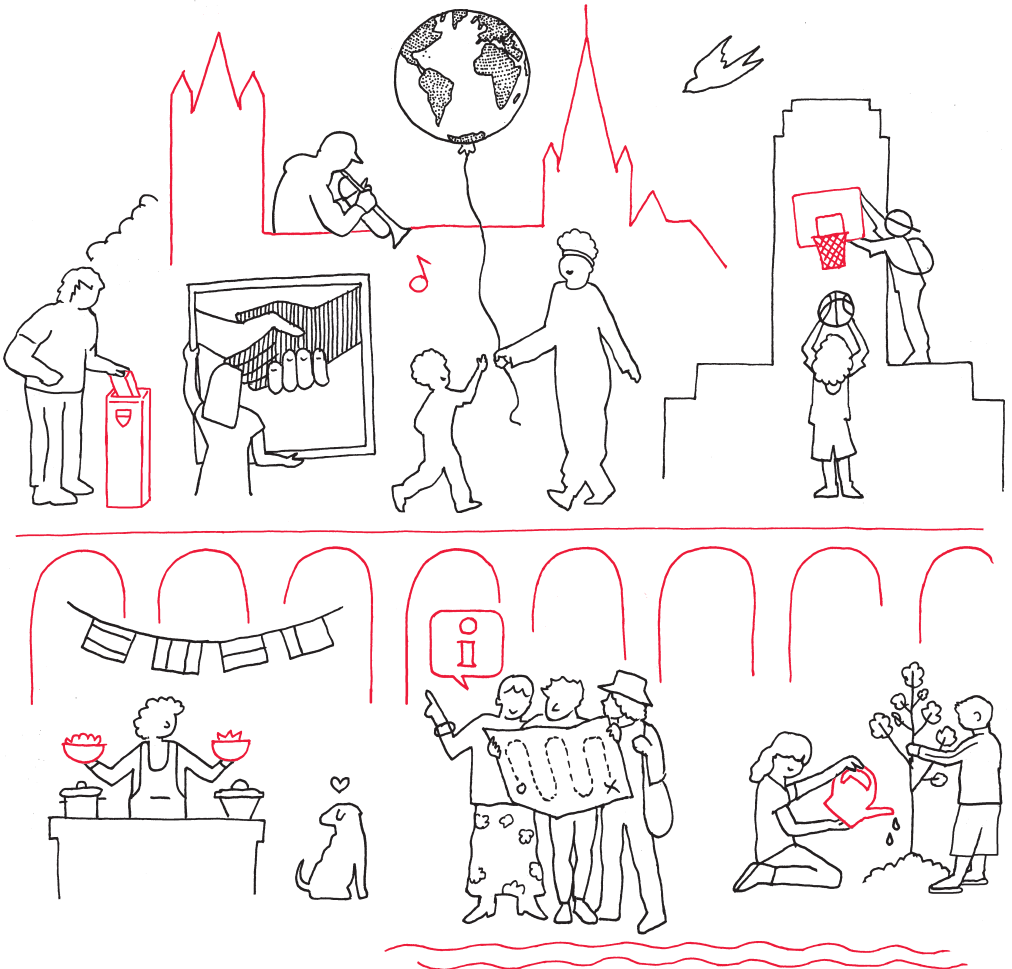


Ville de Lausanne

Bureau lausannois  
pour les immigrés

# Vos projets d'intégration et de prévention du racisme

Avec le soutien du Fonds lausannois d'intégration



**Le Fonds lausannois d'intégration (FLI) soutient vos projets pour renforcer l'intégration et lutter contre le racisme à Lausanne. Associations ou collectifs, sollicitez le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) pour une aide financière et donner vie à vos idées!**

## **Quels sont les objectifs du FLI ?**

---

- Valoriser la diversité culturelle
- Promouvoir les échanges interculturels
- Lutter contre le racisme et les discriminations
- Encourager la réflexion sur les valeurs citoyennes et les préjugés
- Répondre à des besoins spécifiques (femmes migrantes, enfants allophones, projets intergénérationnels)

## **Qui peut déposer une demande ?**

---

- Les associations
- Les collectifs

## **Quelles sont les principales règles du FLI\* ?**

---

- Le projet a lieu à **Lausanne**
- Le montant demandé est de **10'000 CHF au maximum**
- Le montant demandé représente **10 % à 75 %** du budget total du projet
- L'association ou le collectif **contribue au projet à hauteur d'au moins 25 %** du budget total (fonds propres, bénévolat ou matériel)
- Le projet **ne reçoit pas le soutien d'un autre fonds de la Ville de Lausanne**. Les autres co-financements sont en revanche encouragés
- Un projet **déjà soutenu deux fois** par le FLI ne sera **pas considéré comme prioritaire**
- Le soutien et le montant sont décidés par la **Commission lausannoise pour l'intégration des immigrés (CLI)**

\* Les règles de gestion complètes du FLI peuvent être consultées en ligne sur [www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli)



## Quand puis-je déposer une demande et recevoir une réponse ?

---

- Pour les projets dont le budget total est supérieur à 5'000 CHF : délai d'envoi au 15 avril pour une réponse au 30 juin / délai d'envoi au 15 octobre pour une réponse au 31 décembre
- Pour les projets dont le budget total est égal ou inférieur à 5'000 CHF : envoi possible toute l'année pour une réponse dans un délai de deux mois au maximum

## Quelles étapes pour déposer ma demande ?

---

### 1 Comprendre les objectifs et les règles du FLI

- Participer à une séance d'information et/ou à une formation en gestion de projets proposées par le BLI (voir dates sur [www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli))
- Lire avec attention la documentation (appel à projets et règles de gestion)

### 2 Se préparer à déposer sa demande

- Rédiger son projet à l'aide du guide disponible en ligne
- Construire son budget à l'aide du modèle disponible en ligne

### 3 Déposer sa demande en ligne sur [www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli)

- Créer un compte Ville de Lausanne ou se connecter à un compte existant
- Compléter le formulaire en ligne

## Besoin d'aide ?

---

### Contactez le Bureau lausannois pour les immigrés :

- Par e-mail : [bli.projets@lausanne.ch](mailto:bli.projets@lausanne.ch)
- Par téléphone : 021 315 72 42
- À notre bureau : Place de la Riponne 10, 1001 Lausanne



Formulaire, documents, dates  
des séances et formations  
[www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli)





Informations détaillées sur le  
Fonds lausannois d'intégration  
[www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli)



**Ville de Lausanne**

Bureau lausannois  
pour les immigrés

Pl. de la Riponne 10 - CP 5032  
CH-1001 Lausanne - T +41 (0)21 315 72 45  
[bli@lausanne.ch](mailto:bli@lausanne.ch) - [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)

---

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) est le centre  
de compétences de la Ville de Lausanne dans le domaine de  
l'intégration et de la prévention du racisme.